



INFO SALARIALE

Pour défendre nos droits et en gagner de nouveaux !



www.cnt-so.org

POUR NOTRE RECONNAISSANCE COMME PROFESSIONNEL-LE-S DE SANTÉ

Les préparateurs et préparatrices souffrent depuis longtemps d'un manque de reconnaissance. Ils et elles ne savent plus comment se positionner ni se situer.

La crise sanitaire n'a fait qu'accentuer ce ressenti car ils ont été les oubliés de la crise : jamais cités par les pouvoirs publics, pas prévus dans les dotations de masques et garde d'enfants... Ils aimeraient être reconnus comme des professionnel-le-s de santé à part entière et avoir leur carte de santé professionnelle. Il y a deux métiers en pharmacie, celui de préparateur et celui de pharmacien mais l'un évolue dans la lumière et l'autre dans l'ombre. Et pourtant l'un ne peut fonctionner sans l'autre.

La situation actuelle a exacerbé des problématiques qui existaient déjà comme le manque de reconnaissance de nos professions. Pourtant aujourd'hui nous avons un rôle de santé publique à jouer puisque pour la première fois nous faisons partie d'un dispositif de santé publique, avec par exemple la pratique des tests Covid.

Problèmes et risques de nos métiers

- Position debout quasi continue
- Manipulation de produits chimiques
- Exposition permanente aux infections et virus.
- Jours de garde dimanches et jours fériés
- Non reconnaissance de nos métiers comme professionnel-le-s de santé

Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2021

Au 1er janvier 2021, le taux horaire du SMIC est de 10,25 € bruts, soit 1 554,58 € bruts mensuels pour 35 heures hebdomadaires. Ce nouveau taux est applicable dès le 1er janvier. Les coefficients en dessous sont automatiquement alignés à celui-ci.

La prime d'équipement

La prime d'équipement (appelée souvent « prime de blouse ») a aussi été renégociée : elle passe à 78 € pour l'ensemble des pharmacies.

Les frais d'équipement sont à verser en une fois et au plus tard le 31 octobre de chaque année.

La Convention collective des salarié-e-s de l'officine fait obligation à l'employeur de verser cette prime, même lorsqu'il fournit la blouse.

Les jours de garde

Tout d'abord il est bon de rappeler qu'une préparatrice ou un préparateur ne peut pas effectuer seul une garde.

La préparatrice ou le préparateur ne peut exercer ses fonctions que sous le contrôle effectif d'un pharmacien, qu'il s'agisse du titulaire ou du pharmacien adjoint.

A plusieurs reprises, des pharmaciens titulaires ont été sanctionnés en chambre de discipline pour avoir laissé leur pharmacie ouverte en l'absence d'un pharmacien avec seulement un préparateur.

Majoration en fonction de l'ancienneté

Nombres d'années d'ancienneté	% de majoration du salaire brut
3 à 6 ans	3%
6 à 9 ans	6%
9 à 12 ans	9%
12 à 15 ans	12%
15 ans et plus	15%



Grille des salaires en pharmacie d'officine

Vous trouverez ci-dessous les grilles indicatives des salaires basée sur la convention collective nationale de la pharmacie d'officine (salaire mensuel brut sur une base de 35 h hebdomadaires, soit 151,67 h mensuelles)

Grille des salaires préparateur/trices

Coefficient	Taux horaires brut	Salaire mensuel brut	Emplois
175	10,36	1570,87	Aide préparateur titulaire du CAP
240	10,96	1662,79	Titulaire du BP
250	11,42	1732,07	2 années d'expérience dans l'échelon précédent
260	11,87	1801,35	3 années d'expérience dans l'échelon précédent
280	12,79	1939,92	4 années d'expérience dans l'échelon précédent
290	13,25	2009,20	5 années d'expérience dans l'échelon précédent
300	13,70	2078,49	6 années d'expérience dans l'échelon précédent
310	14,16	2147,77	7 années d'expérience dans l'échelon précédent
320	14,62	2217,05	8 années d'expérience dans l'échelon précédent
330	15,07	2286,33	Préparateur assimilé cadre ou Employés en audioprothèses

Employés polyvalents, élèves et aides-préparateurs/trices en pharmacie

Coefficient	Taux horaires brut	Salaire mensuel brut	Exemples d'emplois
100	10,15	1540,00	Personnel
115	10,19	1546,17	Personnel
125	10,22	1550,29	Personnel
130	10,24	1552,35	Conditionneurs
135	10,25	1554,41	Employés et vendeurs
140	10,26	1556,46	Services généraux ou Conditionneurs
145	10,28	1558,52	Elèves préparateurs-trices ou Conditionneurs
150	10,29	1560,58	Elèves préparateurs-trices ou Conditionneurs
155	10,30	1562,64	Elèves préparateurs-trices
160	10,32	1564,70	Elèves préparateurs-trices ou Personnel
165	10,33	1566,76	Vendeurs
170	10,34	1568,81	Vendeurs
175	10,36	1570,87	Aide préparateur titulaire du CAP
190	10,40	1577,05	Services généraux et de bureau
200	10,43	1581,16	Services généraux et de bureau
220	10,48	1589,39	Employés et vendeurs
225	10,49	1591,45	Ouvriers et employés de l'optique-lunetterie

Grille des salaires étudiant·es en pharmacie

Coefficient	Taux horaires brut	Salaire mensuel brut	Emplois
230	10,51	1593,51	Etudiant ayant moins de 350h de pratique
300	13,70	2078,49	Etudiant ayant plus de 350h de pratique
330	15,07	2286,33	Remplacement du titulaire étudiant en pharmacie ayant validé sa 5 ^e année

Grille des salaires pharmacien·nes

Coefficient	Taux horaires brut	Salaire mensuel brut	Emplois
400	18,27	2771,31	Expérience < 1 an
430	19,64	2979,16	Expérience > 1 an
450	20,56	3117,73	
470	21,47	3256,29	Expérience > 3 ans
500	22,84	3464,14	Expérience >6 ans



CNT-Solidarité Ouvrière

4 Rue de la Martinique, 75018 Paris



contact@cnt-so.org



09 87 53 87 56



cnt.so



cntso_fr



www.cnt-so.org